



Assemblée Générale Parc Zoologique de Mulhouse 29 juin 2023



Une belle occasion pour visiter le parc zoologique et botanique de Mulhouse, l'un des plus anciens de France (1868), peut-être aussi l'un des plus prestigieux, qui, en plus d'un siècle, a grandi, évolué, connu des abandons et des réussites, et qui aujourd'hui héberge 1 200 animaux dans un jardin abritant plus de 3 000 plantes. Sur les presque 170 espèces animales présentées, 90 sont menacées de disparition dans la nature ; le parc participe

ainsi à près de 100 programmes internationaux de reproduction et de conservation et bénéficie du label « Jardin remarquable ».

Programme de la journée

- 8h00 Départ en bus de Strasbourg, devant le stade de la Meinau
- 8h20 Arrêt à Erstein-Gare
- 9h30 Accueil café à l'Auberge du Zoo
- 10h00 Assemblée générale SLS-67**
- 12h15 Déjeuner à l'Auberge du Zoo



*Croustillant de chèvre sur lit de jeunes pousses, caviar niçois
Fricassée de volaille au riesling, spaetzle
Tarte aux fruits de saison*

- 14h00 Visite individuelle du parc zoologique et botanique
- 17h00 Retour vers Strasbourg via Erstein-Gare - Arrivée à Strasbourg aux alentours de 18h30

Inscription

Cette invitation s'adresse aussi aux personnes uniquement membre du *Club Santé Séniors* : elles bénéficieront de l'ensemble des prestations avec la possibilité de visiter le parc dès le matin.

Une participation financière de 30 à 60 € (cf. bulletin d'inscription), modulée en fonction du statut du participant (*adhérent SLS-67, responsable d'activité, chef de course, non adhérent SLS-67*) est demandée, en complément des frais pris en charge par l'association ; cette participation inclut le transport en bus, l'accueil café, le déjeuner (sans les boissons) et l'entrée au parc zoologique.

Le bulletin d'inscription dûment renseigné, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de SLS-67, est à envoyer à

Hubert OBERBACH 2 rue Principale 67150 DAUBENSAND

AVANT le 10 juin

En cas d'empêchement ou de désistement merci d'en informer Hubert OBERBACH

Rappel : S'agissant d'une sortie à la journée, « la règle des 8 jours » s'applique : aucun remboursement garanti en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de la sortie.